

Fiche de poste à profil n°21

Coordonnateur REP+

Intitulé du poste : Secrétaire du comité de pilotage et coordonnateur du dispositif REP+ rattaché à l'école élémentaire Frontenac. Ce poste est lié à la direction de l'école Frontenac

Compétences spécifiques :

Le coordonnateur doit posséder :

- de très bonnes connaissances des fonctionnements des 1^{er} et 2nd degrés
- des aptitudes pédagogiques reconnues
- une bonne connaissance de la problématique des publics en difficulté sociale et scolaire et donc des enjeux du REP+
- des aptitudes au travail en équipe dans le respect des missions et des positionnements des différents acteurs du réseau (notamment en collaborant avec les pilotes du REP + et les responsables académiques chargés de l'éducation prioritaire).
- des capacités d'écoute, de coordination et de mise en synergie des moyens humains.
- des capacités à faire preuve d'initiative et d'autonomie en étant force de proposition.
- de bonnes capacités rédactionnelles.
- la maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Nature des missions confiées :

Il travaille sous l'autorité des deux co-responsables du REP+, l'IEN de circonscription de Châteauroux et du principal du collège Rosa Parks.

Il a pour mission :

- d'aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire ; mettre en cohérence les axes retenus dans les projets et les actions envisagées.
- de favoriser la mutualisation et la diffusion des actions
- de veiller à la cohérence et à la continuité des actions d'aide et de soutien mises en place pour les élèves
- de recueillir et d'analyser avec l'inspecteur, les éléments constitutifs d'un tableau de bord et suivre les indicateurs du projet du REP+.
- d'assurer le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP+ (École Collège). Dans ce cadre, il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau et met en œuvre les décisions.
- de rechercher et de gérer les moyens financiers et humains pour mener à bien les actions
- de participer à la mise en place d'actions de formation
- de représenter l'institution dans les instances partenariales.
- de développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
- d'apporter son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville (DRE) et d'accompagner les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.
- de prendre en charge le cas échéant des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels visant à améliorer les résultats des élèves.